



PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil Municipal
du jeudi 26 septembre 2024 à 20h00

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Pierre BADER, Sarah BADER, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Hubert DEPRez, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX.

Absents excusés : Christiane DENIZARD (*procuration donnée à Sylviane CAILLE*), Florence QUIGNON (*procuration donnée à Angélique BEAUDOIN*).

Secrétaire de séance : Richard MARCEAUX.

Présidente de séance : Marie-Annick MARCEAUX.

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 avril 2024 : approuvé à 11 voix pour et 2 abstentions.

ORDRE DU JOUR

• **CHOIX DES ENTREPRISES DANS LA CADRE DE LA PROCEDURE ADAPTEE – PROJET DE CREATION D'UN PREAU ET DE SANITAIRES AU RESTAURANT SCOLAIRE DU GROUPE SCOLAIRE MARC O'NEILL DE LORRIS** :

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de travaux au restaurant scolaire de l'école Marc O'Neill de Lorris (création d'un préau et de sanitaires) qu'elle avait déjà présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 15/02/24. Depuis, une consultation a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le récapitulatif des offres pouvant être retenues, qui a été présenté par Monsieur CARNOY, Architecte A.M.O., lors de la Commission d'Appel d'Offres du 25 septembre 2024 et demande aux membres du Conseil Municipal de valider le choix des entreprises retenues, qui sont les suivantes :

Lot	Objet	Entreprise	Montant offre retenue H.T.
Lot 1	Démolition gros œuvre	Etablissement MALARD	59 091.49 €
Lot 2	VRD Espaces verts	GAUCHERON	27 059.30 €
Lot 3	Menuiseries extérieures, charpente, couverture, bardage	BORDI BOIS	105 151.82 €
Lot 4	Menuiseries intérieures, cloisonnement, faux-plafonds, revêtements de sols, faïence	GAUTHIER	18 800.00 € + 2 015.98 € (variante)
Lot 5	Plomberie, sanitaire, électricité	SARL 2EC ELEC	18 464.96 €
<i>Total :</i>			230 583.55 €

Madame le Maire ajoute que le projet sera subventionné à 61 % à raison de 36 % par le Conseil Départemental et 25 % par la D.E.T.R. Il restera donc un reste à charge de 39 % pour les deux communes de Lorris et Noyers à diviser en fonction du prorata d'élèves Lorris/Noyers dans les écoles.

Madame le Maire souligne que la collectivité de Noyers devra donc participer financièrement à ces travaux, au prorata du nombre d'élèves de Noyers fréquentant l'école Marc O'Neill de Lorris, suite au calcul de la répartition des frais scolaires année 2024-2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le choix des entreprises retenues et listées ci-dessus, dans le cadre du marché « création d'un préau et de sanitaires au restaurant scolaire du groupe scolaire Marc O'Neill de Lorris ».
- Autorise la Mairie de Lorris à répercuter les frais engagés liés aux travaux dudit marché, au prorata du nombre d'élèves de Noyers fréquentant l'école Marc O'Neill, sur le calcul de la répartition des frais scolaires année 2024-2025.
- Dit que la Mairie de Noyers s'engage à régler lesdits frais engagés pour le marché « création d'un préau et de sanitaires au restaurant scolaire du groupe scolaire Marc O'Neill de Lorris », au prorata du nombre d'élèves de Noyers fréquentant l'école Marc O'Neill sur le calcul de la répartition des frais scolaires année 2024-2025 et dit que le montant devra être prévu au budget 2025.

• **REMISE GRACIEUSE SUR FACTURATION ASSAINISSEMENT PAR ANNULATION PARTIELLE D'UNE DETTE :**

Madame le Maire expose : un nucérien demeurant en zone desservie par l'assainissement collectif et en situation de précarité, reste, à ce jour, à devoir à la collectivité de Noyers, en matière de règlement de factures assainissement, un montant de 2 665.52 €.

Suite à sinistre sur sa propriété en 2018, l'administré déclare que les canalisations assainissement situées à l'intérieur de sa propriété ont été inutilisables, jusqu'à leur réparation en juillet 2024. C'est pourquoi, celui-ci demande à la collectivité une remise sur facturation assainissement.

Madame le Maire, ses adjoints et un membre de la Commission Finances qui se sont réunis en présence de l'administré et de l'assistante sociale en charge du dossier, le 21 août dernier, proposent qu'une partie de la dette sur la période concernée par l'empêchement suite au sinistre soit annulée et que l'abonné ne règle que la partie « abonnement » des factures concernées par la période allant du 20/07/18 au 30/04/2023. L'abonné a indiqué verbalement qu'il acceptait cette proposition.

Le montant de la remise sur cette période s'élève à 1 156.33 € et le reste dû par l'abonné s'élève à 639.52 €. En dehors de cette période, l'abonné doit s'acquitter du règlement des factures impayées.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la remise gracieuse par annulation partielle de la dette pour l'administré concerné sur la période de non-utilisation du réseau d'assainissement collectif correspondant à la période de juillet 2018 à juillet 2024,
- Dit que le montant de la remise s'élève à 1 156.33 € avec un montant restant dû par cet abonné à 639.52 €,
- Dit que cette remise est conditionnée au versement par l'abonné de son reste à charge,
- Dit que le montant remis sera comptabilisé au budget M49 au compte c/678 « Autres charges exceptionnelles » et que celui-ci devra être provisionné en conséquence.

• **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1-2024 – BUDGET ASSAINISSEMENT M49 :**

Madame le Maire expose : suite à la délibération N° 43/2024, une remise gracieuse sur facturation assainissement par annulation partielle d'une dette doit être effectuée pour un abonné de la commune de Noyers.

Afin de pouvoir comptabiliser cette remise dont le montant est calculé à 1156.33 €, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative budgétaire afin de réaliser une ouverture de compte au c/678 « Autres charges exceptionnelles », ce compte n'existant pas au budget primitif assainissement.

Madame le Maire propose de transférer 1 160 € du compte 022 (Dépenses imprévues) pour approvisionner le compte 678 et d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

- Création du compte 678
- Approvisionnement du compte 678 de la manière suivante :
 - 022 (Dépenses imprévues) : - 1 160 €
 - 678 (Autres charges exceptionnelles) : + 1 160 €

Appelé à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

• **TARIFS LOCATION 2025 DES SALLES POLYVALENTES COMMUNALES :**

Madame le Maire interroge l'assemblée sur la possibilité d'une réévaluation des tarifs de location des salles polyvalentes de la commune, à compter du 01/01/2025, compte tenu des investissements réalisés sur l'année en cours (mise aux normes électriques, installation d'une horloge sur chauffe-eau...).

Madame le Maire ouvre le débat.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De maintenir les tarifs 2024 pour l'année 2025, tout en se réservant la possibilité de réviser en cours d'année les tarifs liés au forfait chauffage (1^{er} et 4^{ème} trimestres) selon l'évolution du coût de l'énergie,
- Et, par conséquent, d'appliquer à compter du 01/01/2025, les tarifs suivants :

TARIFS 2025	SEMAINE <i>(à la journée)</i>			WEEK END		
	Grande Salle Sans Office	Grande Salle Avec Office	Salle Annexe	Grande Salle Sans Office	Grande Salle Avec Office	Salle Annexe
 Résidents de Noyers Chauffage (1er et 4 ^{ème} trimestres)	100€	140€	52€	210€	290€	110€
	40€	40€	40€	60€	60€	50€
Résidents hors commune Chauffage (1er et 4 ^{ème} trimestres)	192€	245€	140€	400€	500€	230€
	40€	40€	40€	60€	60€	50€
Caution	1000€	1000€	300€	1000€	1000€	300€

• **AVENANT A LA CONVENTION DU SERVICE INSTRUCTEUR ADS POUR L'INSTRUCTION DES DOSSIERS DE DEMANDES DE PUBLICITE EXTERIEURE (ENSEIGNES, PRE-ENSEIGNES...)** :

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article 17 de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience, dite « loi climats et résilience », depuis le 1^{er} janvier 2024, la police de la publicité des enseignes et pré-enseignes relève des prérogatives du maire, y compris dans les communes qui ne sont pas régies par un Règlement Local de Publicité (RLP).

Lors de la conférence des maires du 16 avril 2024, les maires ont décidé de conserver la compétence de la police de la publicité mais ont opté pour une instruction communautaire des demandes de publicité extérieure.

Un projet d'avenant de convention définissant les modalités de fonctionnement du service instructeur ADS a été approuvé en conseil communautaire le 28/05/2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De confier l'instruction des dossiers de demandes de publicité extérieure au service communautaire ;
- D'approuver l'avenant à la convention relative au fonctionnement du service instructeur ADS ;
- D'accepter le montant de 35 € de participation demandée aux communes par dossier instruit ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

• **CONVENTIONS ENEDIS RELATIVES AU RENFORCEMENT DU RÉSEAU H.T.A. :**

Madame le Maire informe : afin d'assurer l'alimentation H.T.A. d'un parc photovoltaïque sur la commune de Presnoy (45), l'entreprise ENEDIS envisage de réaliser un renforcement de réseaux H.T.A. sur le territoire de la commune de Noyers.

Madame le Maire précise qu'Enedis passe sur des terrains appartenant à la commune.

Pour réaliser ce renforcement de réseau, la pose d'une ligne électrique H.T.A. souterraine, d'un poteau de soutien de câbles H.T.A. et l'installation d'une armoire secteur de coupure H.T.A. sont à réaliser sur la parcelle cadastrée AC 284 ainsi que la pose d'une ligne électrique HTA souterraine sur la parcelle cadastrée AC 283, dont le locataire emphytéote est la Société VALLOIRE HABITAT. Préalablement à cette installation, une dépose des câbles H.T.A. actuels surplombant le parking des salles polyvalentes est à effectuer sur les parcelles cadastrées AC 283 et AC 284.

Pour ce faire, la commune de Noyers, propriétaire des terrains concernés doit signer des conventions de servitudes et de mise à disposition, une autorisation de travaux ainsi que des modifications d'appartenance de parcelle au niveau du cadastre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux sur le territoire de la commune et autorise Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires visant à mener à bien lesdits travaux et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

• **DESIGNATION D'UN NOUVEAU SUPPLEANT AU S.I.A.E.P. DE LORRIS :**

Madame le Maire informe : suite à la délibération N° 27-2021 du 23 avril 2021, l'assemblée délibérante d'alors avait désigné les conseillers municipaux suivants au sein du S.I.A.E.P. de Lorris :

- Titulaires : Monsieur Jacques AUBERT, Madame Martine CORDIER
- Suppléants : Madame Marie-Annick MARCEAUX, Monsieur Jacques FOUCHER

Or, pour des raisons de contraintes professionnelles, Monsieur Jacques FOUCHER ne peut être présent, en tant que suppléant, aux réunions du Syndicat des Eaux de Lorris.

Après avoir donné son accord à Madame le Maire pour être remplacé, celle-ci propose la candidature de Monsieur Richard MARCEAUX, déjà en charge de l'assainissement collectif et de la préparation du transfert eau et assainissement à la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais prévu pour 2026.

Madame le Maire interroge l'assemblée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur Richard MARCEAUX en tant que suppléant au S.I.A.E.P. de Lorris en remplacement de Monsieur Jacques FOUCHER. Les titulaires et les suppléants au S.I.A.E.P. de Lorris sont donc comme énoncés au sein du tableau ci-dessous :

	Titulaires	Suppléants
S.I.A.E.P. Lorris	Jacques AUBERT Martine CORDIER	Marie-Annick MARCEAUX Richard MARCEAUX

• **DEMANDE DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE FLORIMOND RAFFARD PAR L'A.P.E. MARC O'NEILL :**

Madame le Maire informe : au sein d'un courriel daté du 21 juin dernier, l'association des parents d'élèves des écoles maternelles et primaires de Lorris/Noyers (A.P.E. Marc O'Neill) a demandé si la salle polyvalente Florimond Raffard pouvait lui être mise à disposition, un dimanche, en novembre ou en décembre prochain afin de pouvoir organiser un nouvel après-midi jeux de société destiné aux familles mais également au grand public.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à une mise à disposition gratuite de la salle polyvalente Florimond Raffard à l'A.P.E. Marc O'Neill, dans le cadre de l'organisation d'une après-midi jeux de société.

• **DEMANDE DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE FLORIMOND RAFFARD PAR L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LORRIS :**

Madame le Maire informe : le 23 septembre dernier, l'Amicale des Pompiers de Lorris a sollicité une mise à disposition de la salle polyvalente Florimond Raffard dans le cadre de la fête de la Sainte Barbe : à cette occasion, aura lieu une remise de grades et de diplômes ainsi que la cérémonie officielle de passation du chef du Centre de Secours de Lorris.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur une mise à disposition gratuite de la salle polyvalente Florimond Raffard à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Lorris, dans le cadre de la Sainte Barbe 2024.

- Avant de passer au point « informations diverses » prévu à l'ordre du jour, Madame le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent maintenir les tarifs 2024 d'insertion des encarts publicitaires pour le bulletin 2025, à savoir 35 € pour les artisans et commerçants de Noyers et 40 € pour les artisans et commerçants hors commune. L'assemblée approuve à l'unanimité le maintien des tarifs 2024 sur 2025.

• **INFORMATIONS DIVERSES :**

➤ **Madame le Maire :**

- Informe des dépenses d'investissement engagées depuis le dernier Conseil Municipal du 06/06/24 :
 - 1 échafaudage en aluminium (Sté BRICOLAGE) : 439 € T.T.C.
 - 1 taille-haie (Sté LOISIRS SERVICES) : 1 569.30 € T.T.C.
 - 1 station murale pour distribution gasoil : 392.40 € T.T.C.
 - Panneaux pour voirie (Sté AXIMUM) : 8 814.84 € T.T.C.
 - Régénération du court de tennis communal (Sté SAS STTS/St Groupe) : 8 542.80 € T.T.C.
 - 2 unités centrales informatiques + antivirus (Sté CERIG) : 4 183.20 € T.T.C.

- 1 tarière thermique (Sté Mr BRICOLAGE) : 219 € T.T.C.
 - 3 bornes rondes d'arrêt parking en pin (Sté CELONA) : 212.40 € T.T.C.
 - 3 poubelles + 2 bancs (Sté NEVADIS) : 1 133.62 € T.T.C.
 - Installation d'une défense incendie au lieu-dit « Pisserot » (Sté EXEAU TP) : 20 400 € T.T.C.
- Informe des dernières recettes d'investissement perçues depuis le dernier Conseil Municipal du 06/06/24 :
 - Acompte de 60 % sur subvention Volet 3 du Département concernant l'adressage et le logiciel de gestion cimetièrre : 5 040 €
 - Avance de 30 % sur subvention D.E.T.R. pour l'installation d'une défense incendie au lieu-dit « Pisserot » : 1 020 €
- Définit en concertation avec l'assemblée le calendrier des manifestations communales 2025 comme suit :
 - 🚩 Vœux du Maire : samedi 11 janvier 2025
 - 🚩 Carnaval : samedi 08 mars 2025
 - 🚩 Repas des Aînés : dimanche 23 mars 2025
 - 🚩 Chasse aux œufs : samedi 19 avril 2025
 - 🚩 Cérémonie commémorative du 08 mai : jeudi 08 mai 2025
 - 🚩 Cérémonie commémorative du 18 juin : mercredi 18 juin 2025
 - 🚩 Fête nationale du 14 juillet : lundi 14 juillet 2025
 - 🚩 Cérémonie commémorative du 11 novembre : mardi 11 novembre 2025
 - 🚩 Spectacle de Noël pour les enfants de la commune : samedi 13 décembre 2025
 - 🚩 Vœux du Maire 2025 : samedi 10 janvier 2026
- Informe d'une nouvelle réglementation de circulation sur le chemin de contre-halage émise par le Département : dans le cadre des travaux nécessaires à la future mise en service de la section de la véloroute du Canal d'Orléans située entre Vitry-aux-Loges et Presnoy, toute circulation motorisée sera interdite, excepté les véhicules autorisés, à savoir les véhicules de secours et d'intervention, les véhicules d'entretien et de service à une vitesse maximale limitée à 30km/heure, les véhicules appartenant aux personnes munies d'une autorisation individuelle de circuler à une vitesse maximale limitée à 30 km/heure.
- Fait le point sur le nombre de trappage et de stérilisation des chats errants. Au regard de la convention passée en novembre 2023 avec l'association Chat'Pédale et le cabinet vétérinaire de Lorris qui prévoit une participation financière de la commune de Noyers à hauteur maximum de 350 €/an, il ne reste la possibilité, à ce jour, de ne stériliser qu'un seul chat et qu'une seule chatte.
- Fait part du résultat du recensement qui a eu lieu en janvier 2024 : la population totale s'élève à 742 habitants.
- Signale, qu'au regard de la dernière affiche distribuée par l'association, Let's Dance augmente ses heures de prestations et par conséquent son temps d'occupation de la salle polyvalente.
- Informe des éléments suivants concernant le bulletin municipal 2025 :
 - Montant du devis : 1 518 € pour 24 pages et en 500 exemplaires.
 - Les courriers relatifs aux encarts publicitaires sont à distribuer auprès des commerçants et artisans : Mesdames Sylviane CAILLE et Martine CORDIER se portent volontaires.

- Des articles à thème seront à insérer au sein du bulletin (histoire de l'école, travaux communaux...) Les idées sont à transmettre à Madame le Maire avant le 30 octobre prochain.
 - La distribution se fera fin janvier 2025.
- Informe que l'un des objectifs de l' A.P.N., à savoir la restauration des tableaux du Chemin de Croix, ne pourra pas se faire en raison de la trop forte augmentation des prix mais aussi du délai de prise en charge par les artisans qualifiés désormais reporté de deux ans. Toutefois, L'A.P.N. propose d'améliorer les conditions d'aération de l'Eglise et de son assainissement notamment par l'aménagement d'une porte grillagée métallique permettant de laisser les grandes portes ouvertes en toute sécurité et par le renforcement de la butée de terre disposée à l'extérieur en pied de la façade nord.
 - Fait part de l'issue de la réunion organisée hier entre le propriétaire de la parcelle cadastrée ZI 9 souhaitant acheter à la commune le chemin rural N°24 dit « Chemin de La Doucettière » et les riverains dudit chemin : le propriétaire ainsi que l'exploitant de la parcelle ZI 20 ont émis un avis défavorable quant à la privatisation du chemin. Aucune suite ne sera donc donnée à la demande du propriétaire de la parcelle ZI 9 qui voulait acquérir ce chemin. Cependant, il a été convenu, afin de freiner l'accès à d'autres personnes que celles riveraines à ce chemin, de prendre un arrêté y interdisant la circulation sauf riverains et de poser un panneau de signalisation adéquat.
 - Annonce que des travaux de mises aux normes électriques doivent être effectués à l'ancien presbytère. Un devis a été demandé à l'entreprise VPH Entreprises.
 - Demande que soit vérifiée la validité de la batterie du défibrillateur situé à la salle polyvalente Florimond Raffard. Madame Angélique BEAUDOIN précise que ce point a été vérifié par le secrétariat de Mairie.
 - Signale que l'agente en charge de l'entretien des locaux communaux est en arrêt de travail prolongé. Pour la remplacer, la collectivité a fait appel aux services de l'association S.E.G.
 - Informe qu'une campagne de distribution de comprimés d'iode pour les communes incluses dans le périmètre des 10-20 km autour de la centrale de Dampierre-en-Burly aura lieu en 2026. Madame le Maire s'est préoccupée de la date des comprimés d'iode distribués en 2019. Les comprimés pourront être utilisés malgré une date de péremption dépassée. Madame le Maire insiste sur le fait que ces comprimés d'iode ne doivent être pris que sur instruction de Madame la Préfète.
 - Annonce les prochaines dates de Conseil Municipal : jeudi 21 novembre et jeudi 12 décembre 2024.

● **EXPRESSION DES CONSEILLERS :**

- **Madame Martine CORDIER**, adjointe aux Finances, se dit satisfaite de l'exécution budgétaire 2024 en cours et annonce que les travaux qui seront mis au programme de l'année 2025 seront focalisés sur la réfection du chemin de Pisserot et les travaux à l'école primaire Marc O'Neill de

Lorris.

- **Monsieur Jacques AUBERT** rappelle les montants de la taxe de séjour (112 hébergements sont concernés sur le territoire de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais) et présente les livrets contenant l'ensemble des plans de sentiers de randonnée situés sur la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais et élaborés par celle-ci. Monsieur Jacques AUBERT souligne que les modifications liées au sentier de randonnée « PR E6 La Masure » concernant la commune de Noyers ont bien été apportées.
- **Madame Angélique BEAUDOIN** dresse un point sur :

🔧 Travaux 2024 réalisés :

- Terrain de tennis : les travaux de régénération du sol ont été finalisés et le terrain est de nouveau accessible aux utilisateurs depuis le 15 juillet en gestion libre.
 - ✓ Coût du projet de réaménagement des aires de jeux communales (aire de jeux, terrain de tennis et pétanque) : 21 800 € H.T.
 - ✓ Financement du projet :
 - D.E.T.R. : 6 007 € (27.5 %)
 - Département : 6 007 € (27.5 %)
 - Commune : 9 786 € (45%)
- Défense Incendie Pisserot : les travaux ont été réalisés par l'entreprise EXEAU TP. Il reste la haie de charmille à implanter à l'automne et le panneau signalétique D.I.
 - ✓ Coût du projet : 17 000 € H.T.
 - ✓ Financement du projet :
 - D.E.T.R. : 3 400 € (20 %)
 - Département : 6 100 € (36 %)
 - Commune : 7 500 € (44 %)

La réception de la DECI par le S.D.I.S. 45 a eu lieu le 18 septembre dernier et porte le numéro 5023.

- Travaux électriques : les travaux de mise aux normes électriques des salles polyvalentes, de changement de luminaires et d'installation d'une horloge pour chauffe-eau à des fins d'économie d'énergie ont été réalisés pour un montant de 2 355.60 € T.T.C.
- Travaux de voirie communale : les travaux d'enrobé liés au programme de travaux de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais sont terminés.

🔧 Travaux 2024 restant à réaliser :

- L'installation d'un ballon d'eau chaude instantané pour la petite salle polyvalente qui est prévue au mois d'octobre,
- Le changement des ampoules murales de la salle polyvalente Florimond Raffard en ampoules Led,

- Le curage des fossés liés au programme des travaux de la Communauté de Communes,
- Le projet de remplacement du mode de chauffage actuel de la Mairie est abandonné.

✚ **Contrôles réglementaires :**

- Pour 2024, il reste le contrôle électrique en attente de réalisation.

✚ **Travaux 2025 :**

- Concernant la réfection de la voirie communale du chemin de Pisserot : le devis est en attente de réception.

✚ **C.C.A.S. :** le rendez-vous aux 3 Fûts pour le choix du colis des Aînés est fixé le 21 octobre 2024, à 15h00. La prochaine Commission C.C.A.S. visant à préparer les manifestations de fin d'année est datée au 21 octobre 2024, à 19h00.

✚ **Etat Civil :** 4 naissances et 2 décès ont eu lieu sur la commune depuis le dernier Conseil Municipal du 06 juin 2024.

➤ **Monsieur Richard MARCEAUX :**

✚ **Communication :** les statistiques concernant l'application PanneauPocket seront publiés sur le prochain bulletin annuel. Le devis relatif au bulletin municipal 2025 s'élève à 1 518 € T.T.C. Comme l'a déjà précisé Madame le Maire, les artisans et les commerçants sont à démarcher pour les inviter à y insérer, moyennant participation financière, leur encart publicitaire. Des idées d'articles provenant ou pas d'associations sont les bienvenues. Les impressions du bulletin sont prévues pour fin janvier.

✚ **Evènementiel :** dans le cadre de l'organisation du Noël des enfants fixé au samedi 14 décembre prochain, une réunion avec le Comité des Fêtes La Noiseraie est nécessaire. Madame Angélique BEAUDOIN propose de s'en charger.

✚ **Assainissement collectif - Stations d'épuration :** la liste des remarques soumises à SUEZ a été mise à jour. 8 points sont encore listés, néanmoins nous avons reçu de SUEZ les devis suivants :

- Point 3 : une proposition de 2 couvertures photocatalytiques à 15 672 € T.T.C. à propos du problème d'odeur des Coquelicots. Les tests effectués durant l'année passée indiquent qu'il n'est plus nécessaire de traiter ce sujet.
- Point 4 : une proposition pour une pompe de recirculation pour la S.T.E.U. du Bourg à 1 264,62 € T.T.C.
- Point 5 : une proposition pour une pompe de relevage pour la S.T.E.U. de la Borde à 2 162,40 € TTC

Ces 2 pompes ont été achetées.

De nouveaux tests ont été effectués par la SATESE suite au défaut constaté sur le rejet N.G.L. de la S.T.E.U. de la Borde. Les rapports ont été reçus et ces résultats pourront être

communiqués à la Préfecture, même s'il subsiste encore beaucoup de préconisations pour améliorer le traitement des paramètres azotés.

Nous sommes toujours en attente de la régularisation de la partie administrative de SUEZ.

Concernant le transfert de compétences à la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais pour le 1^{er} janvier 2026 : deux réunions ont eu lieu en juin et début septembre pour présenter l'état des lieux sur le territoire intercommunautaire et les objectifs à venir. Une autre réunion aura lieu avant la fin de l'année pour présenter les différents modes de gestion préconisés.

✚ **Signalétique** : l'installation des panneaux de signalétique est presque terminée. Un devis de 156.36 € T.T.C. (passe à 273.90 € le 02/10) pour matériel complémentaire a été reçu.

Les 4 vitrines pour installer les plans de ville ont été commandées à la Sté LEADER COLLECTIVITES pour 3 592.56 € / HT. Il reste à acheter 4 plans de Noyers imprimés sur P.V.C. et le plan des sentiers du canton lorsque celui-ci nous sera communiqué.

✚ **A.P.N.** : les nouveaux objectifs de l'Association pour la sauvegarde du Patrimoine de Noyers n'ont soulevé aucune remarque de la part des conseillers. Ces objectifs seront éventuellement complétés lors d'une prochaine assemblée extraordinaire et seront délibérés lors d'un prochain Conseil Municipal pour la convention d'objectifs entre la commune de Noyers et l'A.P.N.

✚ **P.C.S.** : une réunion est à prévoir au sujet des mises à jour, des rajouts et des annexes à intégrer dans le document actuel. Monsieur Richard MARCEAUX invite les conseillers à lui proposer des dates.

➤ **Monsieur Hubert DEPREZ :**

✚ **Accotement au Tripot** : un habitant au Tripot a placé des grosses pierres sur l'accotement qui empêchent le croisement des voitures à cet endroit et crée un danger pour les automobilistes. Madame le Maire l'informe qu'elle est déjà allée rencontrer le propriétaire des lieux qui a affirmé qu'il les retirerait.

✚ **Panneaux signalétiques** : Monsieur Hubert DEPREZ soulève un problème de lecture de certains panneaux signalétiques nouvellement installés.

➤ **Madame Sarah BADER :**

✚ **Projet artistique à l'Ecole Marc O'Neill** : Monsieur MARTINAT, enseignant en classe de C.E.2 à l'Ecole Marc O'Neill de Lorris défend un projet artistique qu'il souhaiterait présenter aux élus ainsi qu'aux parents d'élèves. En accord avec les élus présents, la date du 14 octobre prochain a été retenue.

➤ **Monsieur Jacques FOUCHER :**

✚ **Commissaire-priseur** : un commissaire-priseur demeurant sur la commune de Noyers souhaiterait proposer aux habitants d'évaluer leurs biens de valeur et peut-être organiser

des ventes aux enchères dans les communes. Madame le Maire est d'accord pour la rencontrer.

- **PUBLIC : Néant.**

Fin de séance : 22 heures et 35 minutes

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 septembre 2024

La Secrétaire de séance	Le Maire
	
Richard MARCEAUX	Marie-Annick MARCEAUX